



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E154253

VALABLE JUSQU'AU 16/04/2027

ÉDITÉ LE

24/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/09/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 83 B 20

Siret : 813 683 406 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8119102

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 21868181604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 21868181604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : JOURNET CHARPENTE FILS

260 ROUTE DE VIONS
73310 CHINDRIEUX

Téléphone : 04 79 54 28 02

Portable : 06 17 62 09 14

Fax :

Site Internet : <http://www.journetcharpentefils.fr/>

E-mail : contact@journetcharpentefils.fr

Responsabilité légale :

JOURNET SYLVAIN GÉRANT / JOURNET OLIVIER CO-GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	23/03/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	23/03/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	23/03/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	23/03/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	23/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.